



## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 19 septembre 2022 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Monsieur le conseiller Louis Martin, président  
Madame la conseillère Véronique Dallaire, vice-présidente

Monsieur le maire Bruno Marchand

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Marie-Josée Asselin	Stevens Mélançon
Marie-Pierre Boucher	Éric Ralph Mercier
Patricia Boudreault-Bruyère	Maude Mercier Larouche
Anne Corriveau	Isabelle Roy
Mélissa Coulombe-Leduc	Jackie Smith
Alicia Despins	Catherine Vallières-Roland
Bianca Dussault	Steeve Verret
Jean-François Gosselin	Claude Villeneuve
Claude Lavoie	David Weiser

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absent: Monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance

### **Ouverture de la séance**

---

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur le maire Bruno Marchand souligne la présence de certains élus de la Ville de Québec qui étaient en fonction lors de la fusion municipale de 2002, dont c'est le 20<sup>e</sup> anniversaire. Il témoigne de l'importance que ces grands bâtisseurs ont eue sur la nouvelle Ville de Québec. Il mentionne que les élus en poste à l'époque ont été aptes à mettre en priorité dans leurs actions la construction d'une nouvelle ville pour les citoyens. Les citoyens et la Ville leur sont redevables pour longtemps, et en leur nom, monsieur le maire Bruno Marchand les remercie chaleureusement.

**CV-2022-0829 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,  
appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,  
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0830 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 29 août 2022**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,  
appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,  
il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 29 août 2022, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de monsieur le maire Bruno Marchand sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 31 août 2022 et dépôt du procès-verbal**

---

Monsieur le maire Bruno Marchand fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 31 août 2022 et dépose le procès-verbal.

**Communications écrites au conseil**

---

- Dépôt des listes de contrats pour le mois de juin 2022, en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (référence AP2022-566);
- Dépôt des listes de contrats pour le mois de juillet 2022, en vertu de l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) (référence AP2022-668);
- Dépôt du Rapport annuel 2021 du *Comité de vérification*;
- Dépôt d'une lettre de madame la conseillère Bianca Dussault et de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin datée du 15 septembre 2022, attestant qu'ils quittent le parti politique *Québec 21* et que dorénavant, ils siégeront comme conseillers municipaux indépendants de leur district respectif;

- Dépôt du Sommaire du rôle d'évaluation foncière 2022–2023–2024 de la Ville de Québec, reflétant l'état du rôle en date du 13 septembre 2022;
- Dépôt, par madame Denise Leahy et par monsieur Daniel Desroches, d'une pétition de 7030 signataires, intitulée *Sauvons le Boisé Neilson*;
- Dépôt, par madame la conseillère Isabelle Roy, d'une résolution du conseil de l'Arrondissement de Beauport du 13 septembre 2022, relative à la préservation des zones naturalisées restantes autour de la rivière Beauport, notamment celles actuellement occupées par le *Golf Beauport*;
- Dépôt, par madame la conseillère Marie-Josée Asselin, d'une réponse à une question posée par madame la conseillère Alicia Despins, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 29 août 2022, relative au stationnement des véhicules récréatifs.

### **Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions est tenue pour une durée de 30 minutes.

### **Avis de proposition**

---

### **Nouvel avis de proposition**

---

Madame la conseillère Patricia Boudreault-Bruyère dépose un avis de proposition, appuyé par madame la conseillère Véronique Dallaire, demandant au *Réseau de transport de la Capitale* d'étendre le service *VéloBus* sur tous ses parcours, et de désigner des arrêts *VéloBus* aux parcours autres que les *Métrobus*.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

## **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

**CV-2022-0831** **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Isabelle Roy, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 29 août 2022, demandant la tenue d'un comité plénier sur le projet de troisième lien pour permettre aux citoyens et aux élus de la Ville de bien comprendre les impacts du projet sur les aménagements et la circulation à Québec - DG2022-043 (Ra-2369)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel DG2022-043. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Claude Villeneuve, appuyé par madame la conseillère Isabelle Roy, pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Claude Villeneuve déclare qu'il maintient son avis de proposition. Madame la conseillère Isabelle Roy appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit:

Attendu que la mobilité est un enjeu important pour les citoyens de la Ville de Québec;

Attendu que des travaux préliminaires de forages marins, commandés par le ministère des Transports du Québec, ont été entamés cet été pour terminer la caractérisation des sols le long du tunnel sous-fluvial;

Attendu que la construction du troisième lien aura un impact majeur sur les aménagements et les déplacements à Québec;

Attendu que de nombreuses informations concernant le projet restent encore inconnues, notamment l'emplacement précis de ses sorties, l'impact sur le nombre de véhicules qui l'emprunteront ou l'arrimage avec le tramway;

Attendu que le 3 février 2022, la Ville a tenu une séance de comité plénier sur le *Projet de règlement du gouvernement du Québec concernant l'ajustement de la norme sur le nickel dans l'air ambiant*;

Attendu que ce comité plénier a permis aux parties prenantes, experts, représentants de la société civile et citoyens engagés d'apporter un regard éclairant sur cet enjeu majeur pour les citoyens de Québec;

Attendu que le maire s'est montré satisfait du comité plénier et qu'il a proposé d'en tenir d'autres;

Attendu que la planification du bitube est déjà commencée, la Ville ayant également une planification à faire concernant le réaménagement de son réseau routier;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Claude Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Isabelle Roy,

il est proposé que le conseil municipal tienne, dès que possible, un comité plénier sur le troisième lien pour permettre aux citoyens et aux élus de la Ville de bien comprendre les impacts du projet sur les aménagements et la circulation à Québec.

Monsieur le président appelle le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Patricia Boudreault–Bruyère, Anne Corriveau, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Stevens Mélançon, Éric Ralph Mercier, Isabelle Roy, Jackie Smith et Claude Villeneuve.

Ont voté contre : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie–Josée Asselin, Marie–Pierre Boucher, Mélissa Coulombe–Leduc, Bianca Dussault, Jean–François Gosselin, Claude Lavoie, Maude Mercier Larouche, Catherine Vallières–Roland, Steeve Verret et David Weiser.

En faveur : 9      Contre : 11

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Rejetée à la majorité

#### **Proposition sans préavis**

---

#### **CV-2022-0832 Félicitations aux *Alouettes de Charlesbourg* pour leur parcours en séries éliminatoires, et à monsieur Xavier Boutin pour avoir été élu le joueur le plus utile de ces séries**

---

Attendu que les *Alouettes de Charlesbourg*, de la *Ligue de baseball junior élite du Québec*, ont connu un parcours remarquable cette saison;

Attendu que leur parcours éliminatoire s'est rendu à la limite, en finale, en s'inclinant lors du match ultime contre le *Royal de Repentigny*;

Attendu que lors de cette finale, le lanceur, monsieur Xavier Boutin et son coéquipier, monsieur Charles Canuel, se sont signalés, notamment en lançant un match combiné sans point ni coup sûr;

Attendu que monsieur Xavier Boutin a été nommé le joueur le plus utile des séries éliminatoires;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean–François Gosselin,

appuyée par madame la conseillère Marie–Pierre Boucher,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les *Alouettes de Charlesbourg* pour leur parcours en séries éliminatoires, et félicitent monsieur Xavier Boutin pour avoir été élu le joueur le plus utile de ces séries.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0833 Félicitations aux *Capitales de Québec* pour le 8<sup>e</sup> championnat de leur histoire**

---

Attendu que les *Capitales de Québec* font la fierté de notre ville en rayonnant dans le monde du baseball depuis 1999;

Attendu que les *Capitales de Québec* exercent une influence positive sur la communauté et le baseball mineur à Québec;

Attendu que les *Capitales de Québec* ont remporté, le 18 septembre 2022, la série finale de la *Ligue Frontière* contre les *Boomers de Schaumburg*;

Attendu que le titre décroché est le 8<sup>e</sup> de l'histoire de la concession, après ceux de 2006, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et 2017;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le maire Bruno Marchand,

il est résolu que les membres du conseil de la ville félicitent les *Capitales de Québec* pour le 8<sup>e</sup> championnat de leur histoire.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0834 Félicitations au *Cercle de Fermières Giffard*, au *Centre d'action bénévole Aide 23* et au club de soccer le *Royal Beauport*, pour leurs nombreuses années consacrées au mieux-être des gens de Beauport et de la région**

---

Attendu que les organismes communautaires sont des partenaires de premier plan et contribuent à offrir des milieux de vie durable de qualité à nos citoyens;

Attendu que dans les dernières semaines, trois organismes importants de l'arrondissement de Beauport ont célébré des anniversaires de fondation;

Attendu que depuis 80 ans, le *Cercle de Fermières Giffard* offre aux femmes du quartier différentes occasions de partage, de rencontres, d'apprentissage, de créations et d'échanges;

Attendu que le *Centre d'action bénévole Aide 23* souligne pour sa part 45 années de promotion et d'encadrement du bénévolat dans la communauté, à la fois pour des services de maintien à domicile que pour répondre aux besoins de nombreux organismes de Beauport, de Sainte-Brigitte-de-Laval, de l'île d'Orléans et de la Côte-de-Beauport;

Attendu que le club de soccer le *Royal Beauport*, dont la réputation d'excellence n'est plus à faire et qui rassemble plus de 2100 athlètes, a aussi fêté ses 40 ans d'existence et d'engagement exemplaire dans le développement du plein potentiel sportif de chacun de ses jeunes athlètes;

Attendu que, malgré les défis quotidiens que représentent la gestion d'un organisme à but non lucratif et la recherche de bénévoles, ces organismes continuent de réaliser leur mission avec brio, et ce, au bénéfice des citoyens de Beauport;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Isabelle Roy,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu que les membres du conseil de la ville transmettent leurs félicitations au *Cercle de Fermières Giffard*, au *Centre d'action bénévole Aide 23* et au club de soccer le *Royal Beauport* pour ces nombreuses années consacrées au mieux-être des gens de Beauport et de la région.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0835 Hommage à madame Lucienne Cornet, et sincères condoléances à sa famille et à ses proches**

---

Attendu que le 31 août 2022, nous apprenions avec regret le décès, à l'âge de 85 ans, de la grande artiste multidisciplinaire de Québec, madame Lucienne Cornet;

Attendu que plusieurs de ses oeuvres nous rappelleront longtemps qu'elle a mis son art au service de la communauté et au coeur de nos quartiers, en pensant aux emblématiques *Loups en mouvement* qui attirent les regards devant le *Centre des congrès de Québec*, et *L'Homme-Rivière* visible depuis les jardins de l'hôtel de ville sur la rue Sainte-Anne;

Attendu que cette artiste, née à Toulon en France, a vécu et travaillé pendant 50 ans à Québec, où elle a notamment initié à l'art des jeunes immigrants de l'*École des Berges*;

Attendu que madame Lucienne Cornet a reçu plusieurs distinctions, dont le *Prix d'excellence du Conseil de la culture de la région de Québec* (1992), l'insigne de *Chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres* du ministre de la Culture de la République française (2000) et le *Prix Videre Reconnaissance* pour l'ensemble de son oeuvre en arts visuels attribué par la *Manif d'art contemporain* (2011).

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil de la ville offrent leurs plus sincères condoléances à la famille, aux proches et à tous ceux et celles qui ont été inspirés et touchés par l'art et la personnalité attachante de madame Lucienne Cornet.

Adoptée à l'unanimité

**Rapports du comité exécutif**

---

**Matières relevant de la compétence du conseil de la ville**

---

**CV-2022-0836** **Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes – Automne 2022 et consentement des actes de vente définitifs découlant de cette vente - FN2022-046 (Ra-2367)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° d'ordonner au greffier de procéder, le mercredi 23 novembre 2022 à 10 h, à la vente par enchère publique des immeubles inscrits à l'état du trésorier, joint au sommaire décisionnel;
- 2° de consentir les actes de vente définitifs, en conformité avec les articles 524 et 525 de la *Loi sur les cités et villes*, aux personnes dont les immeubles seront valablement adjugés lors de la vente pour défaut de paiement de taxes, si lesdits immeubles ne font pas l'objet d'un retrait durant l'année qui suit leur adjudication. La vente sera alors faite aux conditions prévues au certificat d'adjudication;
- 3° d'autoriser le greffier à dresser et à signer les actes de vente définitifs en faveur de la Ville de Québec, en conformité avec l'article 538 de la *Loi sur les cités et villes*, pour les immeubles dont la Ville se portera acquéreur lors de la vente précitée;
- 4° de nommer l'assistant–greffier ou l'assistante–greffière substitut, afin d'accomplir toutes les procédures requises pour la vente des immeubles.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0837** **Adjudication de contrats pour le déneigement des poteaux d'incendie – Lots 1, 2, 4, 10 et 11 (Appel d'offres public 77856) - AP2022-695 (CT-2614351, CT-2614355, CT-2614390, CT-2614510, CT-2614519) — (Ra-2368)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'adjuger, aux firmes suivantes, les contrats pour le déneigement des poteaux d'incendie – Lots 1, 2, 4, 10 et 11, pour trois saisons hivernales successives, du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2025, conformément à la demande publique de soumissions 77856 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes :

- Lot 1 : *Reboisement Les Cents Frontières inc.*, pour une somme de 153 660 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 22 juin 2022;
- Lot 2 : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 129 918 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 6 juillet 2022;
- Lot 4 : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 158 177 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 6 juillet 2022;



- Lot 10 : 9148–3644 *Québec inc. (Les Entreprises Martin Roy inc.)*, pour une somme de 191 808 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 6 juillet 2022;
- Lot 11 : *Les Embellissements Prestige Paysage inc.*, pour une somme de 104 902,50 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 28 juin 2022.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0838** **Autorisation de la mise en candidature de la Ville de Québec au concours du *Mérite municipal* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, soit la *Stratégie de développement durable*, dans la catégorie *Prix Municipalité et développement durable* - CS2022-003 (Ra-2368)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'autoriser la mise en candidature de la Ville de Québec soumise par le Service de la coordination stratégique et des relations internationales, soit la *Stratégie de développement durable*, au concours du *Mérite municipal* du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans la catégorie *Prix Municipalité et développement durable*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0839** **Affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue de l'Angelot, connu et désigné comme étant le lot 6 344 684 du cadastre du Québec – Échange avec soulte en faveur de la Ville du lot 6 344 684 du cadastre du Québec, contre le lot 6 344 687 du même cadastre – Arrondissement de Charlesbourg - DE2022-606 (CT-DE2022-606) — (Ra-2368)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller David Weiser,

appuyée par monsieur le conseiller Claude Lavoie,

il est résolu :

- 1° d'autoriser l'affectation au domaine privé de la Ville d'un immeuble situé en bordure de la rue de l'Angelot, connu et désigné comme étant le lot 6 344 684 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1 005,7 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan repère joint au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à son affectation au domaine privé, d'autoriser la cession à *Terrain Dev Immobilier inc.* du lot 6 344 684 dudit cadastre, d'une superficie de 1 005,7 mètres carrés, tel qu'illustré sur ledit plan repère joint audit sommaire;
- 3° en contrepartie, d'accepter la cession à la Ville par *Terrain Dev Immobilier inc.* du lot 6 344 687 du même cadastre, d'une superficie

de 133 mètres carrés, tel qu'illustré sur ce même plan repère joint à la promesse d'échange jointe au sommaire décisionnel. L'échange est fait avec soulte à verser à la Ville de Québec de 108 000 \$, plus les taxes applicables. Toutefois, la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec sont susceptibles de s'appliquer sur la valeur de la contrepartie de l'immeuble reçu en échange;

- 4° d'affecter le lot 6 344 687 du même cadastre ci-dessus décrit au paragraphe 3° et la somme de 108 000 \$ représentant la soulte payable à la Ville de Québec au fonds réservé aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0840** **Modification à l'offre d'achat intervenue entre la Ville de Québec et Hydro-Québec, relative à l'acquisition d'un immeuble sis en bordure de la 41<sup>e</sup> Rue Est, connu et désigné comme étant les lots 1 051 898, 6 373 546, 1 051 899, 1 037 302 et 6 436 166 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2022-658 (CT-2607248) — (Ra-2368)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu d'autoriser la conclusion de la modification à l'offre d'achat intervenue entre la Ville de Québec et *Hydro-Québec* en vertu de la résolution CV-2022-0670 du 4 juillet 2022, relative à l'acquisition d'un immeuble situé en bordure de la 41<sup>e</sup> Rue Est, connu et désigné comme étant les lots 1 051 898, 6 373 546, 1 051 899, 1 037 302 et 6 436 166 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la modification à ladite offre d'achat jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0841** **Lancement de la démarche de participation publique avec participation active pour une possible modification au Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 37103Cb (1221, rue Charles-Albanel), afin d'autoriser un projet résidentiel avec composante commerciale – District électoral de Cap-Rouge-Laurentien – Quartier Cap-Rouge - GT2022-294 (Ra-2368)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu :

- 1° d'annoncer l'intention de modifier le *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme* relativement à la zone 37103Cb (1221, rue Charles-Albanel) – District électoral de Cap-Rouge-Laurentien – Quartier Cap-Rouge, afin d'autoriser un projet résidentiel avec composante commerciale;

- 2° de tenir des mesures d'information complémentaires, conformément à la section III de la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*;
- 3° de tenir des mesures de participation active et de consultation, conformément aux sections IV et V de la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*, R.V.Q. 2705;
- 4° de tenir des mesures de rétroaction, conformément aux dispositions de la section VI.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0842** **Abrogation de la résolution CV-2021-0414, relative à la construction d'une nouvelle rue à partir du boulevard Saint-Jacques – District électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières - PA2022-094 (Abroge CV-2021-0414) (Ra-2368)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

il est résolu d'abroger la résolution CV-2021-0414 du 3 mai 2021, relative à la construction d'une nouvelle rue à partir du boulevard Saint-Jacques – District électoral de Neufchâtel-Lebourgneuf – Arrondissement des Rivières.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0843** **Démarche de participation publique sur l'encadrement de la démolition d'immeubles - PA2022-098 (Ra-2368)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu :

- 1° d'annoncer l'intention d'adopter un règlement sur la démolition d'immeubles;
- 2° d'autoriser le lancement de la démarche de participation publique sur les orientations préliminaires de l'encadrement de la démolition d'immeubles;
- 3° de tenir des mesures d'information, de participation active, de consultation et de rétroaction, conformément à l'article 26 et au chapitre III de la *Politique de participation publique de la Ville de Québec*, R.V.Q. 2705;
- 4° de mandater madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc, membre du comité exécutif responsable du patrimoine et de l'urbanisme, pour tenir les activités de participation publique prévues.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0844** **Amendement à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et *Le Pantoum*, relative au versement d'une subvention dans le cadre du programme du *Fonds immobilier communautaire* - PA2022-099 (Ra-2368)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'amendement à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et *Le Pantoum* en vertu de la résolution CV-2022-0686 du 4 juillet 2022, relative au versement d'une subvention dans le cadre du programme du *Fonds immobilier communautaire*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit amendement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

---

Monsieur le président Louis Martin quitte temporairement son siège à 20 heures et madame la vice-présidente Véronique Dallaire le remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722.

**CV-2022-0845** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession du contrat de *Axco Aménagements inc.* à *La Compagnie de Parterres Portugais ltée*, pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec – Zone C0024 (Appel d'offres public 73404) - AP2022-627 (Ra-2366)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la cession du contrat adjugé à *Axco Aménagements inc.* à *La Compagnie de Parterres Portugais ltée*, pour le déneigement de certaines rues de la ville de Québec – Zone C0024, pour la dernière saison hivernale prévue au devis, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2023.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0846** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Automatisation JRT inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Productivité et virage numérique de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Transformation numérique d'Automatisation JRT - DE2022-623 (CT-DE2022-623) — (Ra-2366)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 250 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Transformation numérique d'Automatisation JRT*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Automatisation JRT inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 250 000 \$, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0847** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et le Laboratoire dentaire Esthétik–Art inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet Productivité et virage numérique de la Vision entrepreneuriale Québec 2026, pour réaliser le projet Développement technologique et numérique du laboratoire - DE2022-624 (CT-DE2022-624) — (Ra-2366)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'appropriation d'une somme maximale de 106 790 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Développement technologique et numérique du laboratoire*;
- 2° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Laboratoire dentaire Esthétik–Art inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 106 790 \$, dans le cadre du volet *Productivité et virage numérique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à ladite entente jointe au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0848** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la Politique d'investissement – Vision entrepreneuriale Québec 2026, révisée - DE2022-630 (Ra-2366)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la *Politique d'investissement – Vision entrepreneuriale Québec 2026*, révisée.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0849** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la Politique d'investissement – Fonds régions et ruralité, révisée - DE2022-631 (Ra-2366)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la *Politique d'investissement – Fonds régions et ruralité*, révisée.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0850** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de conteneurs et le transport des matières – Écocentre Jean-Talon – Arrondissement de Charlesbourg (Appel d'offres public 77847) - AP2022-598 (CT-2597013) — (Ra-2367)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, du contrat pour la fourniture de conteneurs et le transport des matières – Écocentre Jean-Talon – Arrondissement de Charlesbourg, de la date d'adjudication au 30 avril 2025, pour une somme estimée à 1 023 825,49 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 77847 et aux prix unitaires de sa soumission du 30 juin 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0851** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le service de connexions privées vers l'infonuagique pour la plateforme Azure (*ExpressRoute*) (Appel d'offres public 77964) - AP2022-664 (Ra-2367)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,  
appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Vidéotron ltée*, du contrat pour le service de connexions privées vers l'infonuagique pour la plateforme Azure (*ExpressRoute*), pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, pour une somme estimée à 91 010 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 77964 et aux prix unitaires de sa soumission du 26 juillet 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0852** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2022 et les suivantes, du Règlement sur le programme de nature mixte de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1524 - DE2022-598 (Ra-2367)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,  
appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation, pour l'année 2022 et les suivantes, du Règlement sur le programme de nature mixte de compensation aux entreprises situées dans un secteur dans lequel sont réalisés des travaux d'infrastructure majeurs sur une rue du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1524;
- 2° l'appropriation d'une somme de 216 600 \$ au fonds général, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le règlement R.A.V.Q. 1524. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité



Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin, les membres du conseil acceptent à l'unanimité que les sommaires RH2022-709, RH2022-710, RH2022-711, RH2022-712, RH2022-713 et RH2022-715 soient soumis en bloc pour adoption.

**CV-2022-0853** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation d'un fiduciaire au comité de retraite du *Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec* - RH2022-709 (Ra-2367)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Marc-A Richard, conseiller en ressources humaines, du Service des ressources humaines, à titre de fiduciaire désigné par l'employeur au sein du comité de retraite du *Régime de retraite des employés manuels de la Ville de Québec*, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 jusqu'au 25 février 2023.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0854** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation d'un fiduciaire au comité de retraite du *Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec* - RH2022-710 (Ra-2367)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Marc-A Richard, conseiller en ressources humaines, du Service des ressources humaines, à titre de fiduciaire désigné par l'employeur au sein du comité de retraite du *Régime de retraite des fonctionnaires de la Ville de Québec*, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 jusqu'au 25 février 2023.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0855** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation d'un fiduciaire au comité de retraite du *Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec* - RH2022-711 (Ra-2367)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Marc-A Richard, conseiller en ressources humaines, du Service des ressources humaines, à titre de fiduciaire désigné par l'employeur au sein du comité de retraite du *Régime de retraite des cadres de la Ville de Québec*, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 jusqu'au 25 février 2023.



Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0856** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation d'un fiduciaire au comité de retraite du Régime de retraite des pompiers de la Ville de Québec - RH2022-712 (Ra-2367)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de monsieur Marc-A Richard, conseiller en ressources humaines, du Service des ressources humaines, à titre de fiduciaire désigné par l'employeur au sein du comité de retraite du *Régime de retraite des pompiers de la Ville de Québec*, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 jusqu'au 25 février 2023.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0857** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation de fiduciaires au comité de retraite du Régime de retraite des employés de la Station de traitement des boues de la Ville de Québec - RH2022-713 (Ra-2367)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de messieurs Marc-A Richard et Pierre Raymond, conseillers en ressources humaines, du Service des ressources humaines, à titre de fiduciaires désignés par l'employeur au sein du comité de retraite du *Régime de retraite des employés de la Station de traitement des boues de la Ville de Québec*, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2025.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0858** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation de fiduciaires au comité de retraite du Régime de retraite des employés du Centre de récupération de la Ville de Québec - RH2022-715 (Ra-2367)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination de messieurs Marc-A Richard et Pierre Raymond, conseillers en ressources

humaines, du Service des ressources humaines, à titre de fiduciaires désignés par l'employeur au sein du comité de retraite du *Régime de retraite des employés du Centre de récupération de la Ville de Québec*, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2025.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0859** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour le déneigement des poteaux d'incendie – Lots 3, 5, 6, 7 et 9 (Appel d'offres public 77856) - AP2022-642 (CT-2614370, CT-2614398, CT-2614468, CT-2614475, CT-2614500) — (Ra-2368)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, aux firmes suivantes, des contrats pour le déneigement des poteaux d'incendie – Lots 3, 5, 6, 7 et 9, pour trois saisons hivernales successives, du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 30 avril 2025, conformément à la demande publique de soumissions 77856 et à leurs soumissions respectives, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes :

- 1° Lot 3 : *Les Entreprises MRA Paysagistes inc.*, pour une somme de 128 083 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 6 juillet 2022;
- 2° Lot 5 : *Création signé Patrick Dufour inc.*, pour une somme de 111 720 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 1<sup>er</sup> juillet 2022;
- 3° Lot 6 : *Création signé Patrick Dufour inc.*, pour une somme de 135 660 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 1<sup>er</sup> juillet 2022;
- 4° Lot 7 : *Création signé Patrick Dufour inc.*, pour une somme de 129 675 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 1<sup>er</sup> juillet 2022;
- 5° Lot 9 : *Intermodale Paysagement Déneigement inc.*, pour une somme de 169 910,88 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon sa soumission du 6 juillet 2022.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0860** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour le service de location, de nettoyage et d'entretien de vêtements résistants aux éclairs d'arc électrique (*arc flash*) (Appel d'offres public 76083) - AP2022-647 (Ra-2368)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à *Canadian Linen and Uniform Service Corp.*, du contrat pour le service de location, de nettoyage et d'entretien de vêtements résistants aux éclairs d'arc

électrique (*arc flash*), pour une période de 36 mois à compter de la date d'adjudication, pour une somme estimée à 537 420,96 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 76083 et aux prix unitaires de sa soumission du 3 mai 2022, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2025 par les autorités compétentes.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0861** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement des contrats pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules et outils de bases de données Oracle (Dossiers 44976 et 52113) - AP2022-680 (CT-2617948) — (Ra-2368)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement des contrats adjugés à *Oracle Canada ULC*, pour les services de soutien, d'entretien et de mise à jour des modules et outils de bases de données *Oracle*, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023, pour les dossiers 44976 et 52113, pour une somme de 433 673,48 \$ (plus TPS et TVQ applicables), selon des conditions conformes à celles mentionnées à la proposition jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2023 par les autorités compétentes;
- 2° au directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant autorisé, de signer tous les documents requis pour le renouvellement desdits contrats.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0862** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat de soutien et de maintenance du logiciel CommVault (Dossier 52827) - AP2022-686 (CT-2616802) — (Ra-2368)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° du renouvellement du contrat de soutien et de maintenance du logiciel *CommVault* adjugé au mandataire du *Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)*, soit *ITI inc.*, pour une somme de 2 419 348,04 \$ (plus TPS et TVQ applicables), pour la période du 25 octobre 2022 au 24 octobre 2027 (Dossier 52827), selon des conditions conformes à celles mentionnées à la proposition du 8 août 2022 jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2023 à 2027 par les autorités compétentes;

- 2° au directeur du Service des approvisionnements, ou son représentant autorisé, de signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commandes de logiciels du *Centre d'acquisitions gouvernementales* (CAG), afin de confirmer l'adhésion de la Ville de Québec audit contrat.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0863** **Appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de compétence de proximité, d'une somme pour des interventions de surface 2022 – Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de compétence d'agglomération, d'une somme pour des interventions de surface 2022, et l'adjudication d'un contrat pour des interventions de surface 2022 (PSU210396) (Appel d'offres public 78126) - AP2022-699 (CT-2620181) — (Ra-2368)**

---

Monsieur le conseiller Louis Martin déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'approprier à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de compétence de proximité, une somme de 220 000 \$, pour des interventions de surface 2022.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération:

- 1° l'appropriation à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de compétence d'agglomération, d'une somme de 30 000 \$, pour des interventions de surface 2022;
- 2° l'adjudication, à *P.E. Pageau inc.*, du contrat pour des interventions de surface 2022 (PSU210396), pour une somme de 6 943 313,25 \$ (plus TPS et TVQ applicables), conformément à la demande publique de soumissions 78126 et aux prix unitaires de sa soumission du 25 août 2022.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0864** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Hugo Grondin (ID. 013777), à titre de directeur du Service des technologies de l'information - RH2022-747 (CT-RH2022-747) — (Ra-2368)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Hugo Grondin (ID. 013777), à titre de directeur du Service des technologies de l'information (poste 37072), selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0865** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les lettres d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, relatives à l'intégration des investigateurs et du chef investigateur du Commissariat aux incendies dans l'unité d'accréditation des fonctionnaires municipaux de la Ville de Québec - RH2022-771 (Ra-2368)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des lettres d'entente entre la Ville de Québec et le *Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec (FISA)*, relatives à l'intégration des investigateurs et du chef investigateur du Commissariat aux incendies dans l'unité d'accréditation des fonctionnaires municipaux de la Ville de Québec, jointes au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0866** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration des infrastructures relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1526 - TE2022-010 (Ra-2368)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur des travaux d'entretien, de réfection et d'amélioration des infrastructures relatives au traitement et à la distribution de l'eau potable et à l'épuration des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 1526.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0867** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt des demandes d'aide financière pour des projets de cheminement scolaire et de cheminement piétonnier, dans la poursuite du déploiement de la *Stratégie de sécurité routière*, dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains* du ministère des Transports, pour l'année financière 2022–2023 - **TM2022-034** (Ra-2368)**

---

Monsieur le conseiller Louis Martin déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la signature et du dépôt, par le directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente, des formulaires de présentation des demandes d'aide financière au ministère des Transports, selon des conditions conformes à celles mentionnées aux 19 projets joints au sommaire décisionnel.

Madame la vice-présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur le président Louis Martin reprend son siège. Il est 20 h 42.

**CV-2022-0868** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la Ville relativement à certains stationnements*, R.A.V.Q. 1518 - **TM2022-189** (Ra-2368)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le stationnement dans un garage, un parc de stationnement ou sur un terrain géré par la Ville relativement à certains stationnements*, R.A.V.Q. 1518.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0869** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement au retrait d'un lot de la zone de permis de stationnement 3*, R.A.V.Q. 1503 - **TM2022-236** (Ra-2368)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement relativement au retrait d'un lot de la zone de permis de stationnement 3*, R.A.V.Q. 1503.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0870** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement de la subvention à la *Société de développement commercial du Vieux-Québec*, dans le cadre du *Plan de relance du centre-ville – Phase 1 – Action 2 : Soutien aux campagnes et aux initiatives d'achat local* et du *Programme de subvention pour les projets d'animation, de promotion et de développement des artères commerciales* - **DE2022-656** (CT-2621647) — (Ra-2369)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement de la subvention indiquée dans le tableau synthèse joint au sommaire décisionnel, à la *Société de développement commercial du Vieux-Québec* (SDC), conditionnellement au respect par cette dernière des engagements et obligations du *Plan de relance du centre-ville – Phase 1 – Action 2 : Soutien aux campagnes et aux initiatives d'achat local* et du *Programme de subvention pour les projets d'animation, de promotion et de développement des artères commerciales*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0871** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Jean Comeau (ID. 195184), à titre de directeur de la construction au Bureau de projet du tramway de Québec (12434) - **RH2022-800** (CT-RH2022-800) — (Ra-2369)**

---

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par madame la conseillère Maude Mercier Larouche,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Jean Comeau (ID. 195184), à titre de directeur de la construction au Bureau de projet du tramway de Québec (poste 51507), avec effet le 26 septembre 2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Éric Ralph Mercier demande le vote.

Ont voté en faveur : monsieur le maire Bruno Marchand, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Marie-Josée Asselin, Marie-Pierre Boucher, Patricia Boudreault-Bruyère, Anne Corriveau, Mélissa Coulombe-Leduc, Véronique Dallaire, Alicia Despins, Claude Lavoie,



Maude Mercier Larouche, Isabelle Roy, Jackie Smith, Catherine Vallières–Roland, Steeve Verret, Claude Villeneuve et David Weiser.

Ont voté contre : madame la conseillère et messieurs les conseillers Bianca Dussault, Jean–François Gosselin, Stevens Mélançon et Éric Ralph Mercier.

En faveur : 16      Contre : 4

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

### **Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

#### **CV-2022-0872** **Nomination des membres citoyens et d'un nouveau membre élu désigné par le *Conseil de la Nation Huronne–Wendat* à la *Commission consultative pour une ville inclusive* - IC2022-011 (Ra-2369)**

Sur la proposition de monsieur le maire Bruno Marchand,

appuyée par monsieur le conseiller David Weiser,

il est résolu :

1° de nommer en tant que membres de la *Commission consultative pour une ville inclusive* les citoyens suivants :

- Monsieur Simon April, conseiller en défense de droits et communications du *Comité d'action des personnes vivant des situations de handicap* (CAPVISH);
- Monsieur Boufeldja Benabdallah, cofondateur et porte–parole de la *Grande Mosquée de Québec*;
- Madame Aimée Dawson, professeure agrégée de santé dentaire communautaire à l'*Université Laval*;
- Monsieur Briguel Mambu Dos–Santos, cofondateur de *24h ChronoSports*;
- Monsieur Mario Gagnon, directeur général de *Point de Repères*;
- Madame Camille Esther Garon, administratrice au conseil d'administration de *GRIS–Québec*;
- Madame Isabelle Genest, présidente–directrice générale de *Centraide Québec, Chaudière–Appalaches et Bas-Saint-Laurent*;
- Madame Guitté Hartog, professionnelle de recherche, organisatrice communautaire et chargée de cours;
- Madame Rachel Ruest, bénévole et retraitée;
- Madame Amélie Lainé, directrice des opérations du *Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec*;



2° de nommer en tant que membre élu de la *Commission consultative pour une ville inclusive* monsieur Stéphane Picard, chef du *Conseil de la Nation Huronne–Wendat*, désigné par le *Conseil de la Nation Huronne–Wendat*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

### **Avis de motion et projet de règlement**

---

**AM-2022-0873** *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement intérieur sur l'organisation administrative de la ville relativement à ExpoCité, R.V.Q. 3103, et dépôt du projet de règlement - EX2022-047 (Ra-2368)*

---

Madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement intérieur sur l'organisation administrative de la ville* afin de préciser qu'*ExpoCité* peut, à la demande du conseil d'agglomération, exercer ses pouvoirs sur tout immeuble possédé par la Ville, tel que spécifié dans la *Charte de la Ville de Québec, capitale nationale du Québec*.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

### **Adoption des règlements**

---

**CV-2022-0874** *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 11017Md et 11104Md quant à l'aménagement d'un tablier de manoeuvre, R.V.Q. 3048 - GT2022-343 (Ra-2364)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc,  
appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité–Limoilou sur l'urbanisme relativement aux zones 11017Md et 11104Md quant à l'aménagement d'un tablier de manoeuvre*, R.V.Q. 3048.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0875** *Règlement modifiant le Règlement sur l'enlèvement des matières résiduelles relativement à certaines dispositions*, R.V.Q. 3050 - **MR2022-002** (Ra-2364)

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'enlèvement des matières résiduelles relativement à certaines dispositions*, R.V.Q. 3050.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0876** *Règlement sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre du Plan de transition et d'action climatique relevant de la compétence de proximité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 3099 - **PA2022-078** (Ra-2364)

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Asselin,

appuyée par madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'élaboration et de mise en oeuvre du Plan de transition et d'action climatique relevant de la compétence de proximité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 3099.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2022-0877** *Règlement sur des travaux de mise en oeuvre de l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres dans l'arrondissement de La Cité–Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 3106 - **PA2022-087** (Ra-2364)

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Pierre Boucher,

appuyée par madame la conseillère Catherine Vallières-Roland,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de mise en oeuvre de l'écoquartier de la Pointe-aux-Lièvres dans l'arrondissement de La Cité–Limoilou et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 3106.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Deuxième période de questions des citoyens**

---

Puisqu'aucun citoyen n'est présent pour cette deuxième période de questions et que toutes les questions écrites ont été lues, cette période n'est pas tenue.

### **Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

### **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le président déclare la séance close à 21 h 31.

Louis Martin  
Président

Sylvain Ouellet  
Greffier

Véronique Dallaire  
Vice-présidente

SO/ir